

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - Fondations?
 - Caisses communales?
 - Biens d'église?
 - De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - De biens-fonds?
 - Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*En argent 65 f. Mesel 12 quarterons ny Vin ny bois
que des biches en hiver*

*quant à l'argent Comme il est déjà Marqué & depuis
de la Paroisse de Palézieux de la Commune de Châlon
Et des Longuelets les Bleds payés par la Nation*

*Leur deux différents.
Légats 14 Pils d'interet annuellement*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

64

Epertes 33.

Epertes & Vibroye

Sont des Villages

les deux forme d'habitation une Commune

*de la paroisse d'Oron la Ville
Eperte dépend de l'agent de Châtillon
& Vibroye a son agent*

*District d'Oron
Canton du Léman*

les plus isolées sont de quart d'heure

*A Epertes se rendent le pellerot
la Verninche & Bretonnaine
a Vibroye la Chaux & Crépillans*

les plus éloignées sont d'un quart d'heure

A Epertes 45 a Vibroye 25

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

Il y en a dans cette circonférence

*Oron la Ville a $\frac{3}{4}$ de lieue d'Epert
Chatillens a $\frac{1}{2}$ lieue Servion a $\frac{1}{4}$ de lieue
Mezière a une heure
Oron a $\frac{1}{4}$ d'heure de Chatillens a une
heure de Servion & a une heure & $\frac{1}{2}$
de Mezière*

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

*La lecture de l'écriture l'orthographe
l'arithmétique & la Religion*

*on la tient toute l'année
4 heures le matin & 3 le soir*

*Il n'y en a que pour la Religion le
Catechisme & le recueil des passages*

Aussi bien qu'on le peut

Elle est de 4 heures

Il sont distribués en deux classes

*Anciennement la nomination se
faisait par le pasteur & l'élection
par la Balise
d'Epert
Jean Samuel Décider*

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Il est en 1745

point d'enfant

des l'an 1782

*Régent a Meyrue & Villard le Conte
des l'an 1766*

Non

Il y en a 70 en hiver mais peu en été

rien

non

non

rien

il y en a un

neuf

*il n'y a qu'une chambre dans le
bâtiment qui sert pour l'école & le
Régent*

la commune

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, blé, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comment de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisse communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Elle consiste en argent en 20 L.
payé par la commune & 4 quarterons
de seigle & autant d'avoine payé
par la Nation*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *Thiolleyres, & Tavernes.*
- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *Ce sont des villages*
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *Ce sont deux Communes.*
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *De la Paroisse d'Oron la Ville
Les Thiolleyres, ont leur Agent & les
Tavernes, ressortent de l'Agent de Chatillan*
- d. District *D'Oron.*
- e. Canton *Du Léman*
- 2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.
- (Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)
- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.
- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *Aux Thiolleyres se rendent, vers
Cher Sire & le Genovray & vers Ché
Borj, & les frères Rithner, & aux
Tavernes, ceux du Salay & du Moulin
D'hancet.*
- b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *Les plus éloignés sont à un quart
de lieue*
*Aux Thiolleyres, il y en a 16.
Et aux Tavernes, 12.*

166